

L'an deux mille dix, le vingt neuf mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 23 mars 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mme PELCHAT, M. THOMASSE, Mme LESIGNE, M. MOULIN, Mme DUFOUR, MM. GARNIER, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, LANGLOIS, Mmes GUERMONT-BERNARDI, JAMET, M. HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, KEROUAS, SEGUIN, MM. HOUSSARD, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP Mmes ROUSSELLE & POISNEL.

Avait délégué leur pouvoir : M. CORBIN à Mme PELCHAT.

Etaient absents : M. BRIONNE & Melle GESLIN.

Mme KEROUAS, désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du 26 janvier 2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du 26 janvier 2010 par 25 voix pour et 0 contre.

1) Journée de solidarité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe suivant pour la mise en œuvre de la journée de solidarité,

- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu dans l'avenant au protocole d'accord des 35 H et pour le personnel n'ayant pas de jours de RTT le travail de 7 H supplémentaires à effectuer dans l'année. Ces nouvelles modalités prendront effet dès l'année 2010 et seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires.

2) Modalités de la concertation du contournement sud-ouest de St-Hilaire-du-Harcouët

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les modalités envisagées par le Département de la MANCHE, pour la concertation relative à l'opération de contournement Sud-Ouest de St-Hilaire-du-Harcouët.

Les modalités envisagées sont les suivantes :

- publication d'un avis administratif dans les journaux Ouest France, la Manche Libre et La Gazette de la Manche, ainsi que dans les mairies des communes intéressées, afin d'informer le plus largement possible les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées, de l'organisation de la procédure de concertation et notamment des dates de réunions publiques,
- distribution d'une plaquette d'information dans les communes concernées rappelant les modalités de la concertation,

- mise à disposition du dossier de concertation pendant une durée d'un mois en mairie des communes concernées et à la Maison du Département (service documentation) avec un registre permettant de recueillir les observations du public,
- mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet du Département avec mention d'une adresse électronique pour recueillir les observations du public,
- organisation de deux réunions publiques.

3) Fonds de concours versé par le syndicat d'électricité (COMMUNES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- accepte tout fonds de concours versé par le syndicat d'électricité, au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75 % de la contribution de la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer les actes afférents à l'encaissement du fonds de concours.

4) Débat sur les orientations financières 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2010 relatives à la ville, à l'eau, à l'assainissement et aux lotissements.

5) Admissions en non valeur, pour les budgets : ville, eau et assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres de recettes du service eau pour un montant de 2 737,76 € TTC, du service assainissement pour un montant de 1 643,21 € et du service ville pour un montant de 186,84 €.

6) Marchés en cours d'exécution

Après avoir pris connaissance de l'état des marchés en cours d'exécution, le Conseil Municipal en prend acte.

7) Marchés soldés en 2009

Après avoir pris connaissance de l'état des marchés soldés en 2009, le Conseil Municipal en prend acte.

8) Marchés de 2009, soldés en 2010

Après avoir pris connaissance de l'état des marchés de 2009, soldés en 2010, le Conseil Municipal en prend acte.
